

Questions / Réponses

Formation et ateliers

Entreprises et collectivités

Sommaire

1- Qui sont nos stagiaires.....	2
2- Est-il toujours possible de financer sa formation avec le FNE Formation ?.....	2
3- Comment financer sa formation grâce à son OPCO ?.....	2
4- Où trouver notre catalogue de formation ?.....	2
5- Quand suis-je informé(e) du lieu de ma formation ?.....	2
6- Comment se passe l'arrivée au centre de formation ?.....	3
7- Je suis en situation de handicap, que dois-je savoir ?.....	3
8- Quels sont les horaires de formation ?.....	3
9- Pouvez-vous me confirmer le lieu de ma formation ?.....	4
10- Comment se déroulent les déjeuners ?.....	5
11- Que se passe-t-il après la formation ?.....	5
12- Comment les acquis sont-ils validés ?.....	5
13- Comment régler mes factures ?.....	5
14- Le montant de ma facture me paraît moins important que le prix prévu de la formation. Est-ce normal ?.....	5
15- Comment recevoir l'attestation et la feuille de présence ?.....	5
16- Je souhaite recevoir une facture acquittée. Est-ce possible ?.....	6
17- Comment s'inscrire à une formation / un atelier ?.....	6
18- Que dois-je faire après une inscription via web ou téléphone ?.....	6
19- Comment modifier une convention de formation ?.....	6
20- Vous avez égaré une pièce ?.....	6
21- Comment consulter le règlement intérieur applicable aux stagiaires ?.....	6

1- Qui sont nos stagiaires ?

Toute personne adulte salariée d'une entreprise.

2- Comment financer sa formation avec le FNE Formation ?

Le dispositif FNE-Formation a été suspendu au titre de l'exercice 2025, et n'a pas été rétabli en 2026.

Il vous faut donc vous appuyer sur des démarches alternatives (OPCO, CPF, plan de développement de compétences)

3- Comment financer sa formation grâce à son OPCO ?

Les OPCO (Opérateurs de compétences) jouent un rôle important d'accompagnement des entreprises dans la formation professionnelle.

Chaque entreprise est rattachée, en fonction de sa branche professionnelle, à un OPCO. Celui-ci peut lui proposer des financements spécifiques, des réductions sur des listes de formations identifiées. Contactez votre service RH ou Formation.

4- Où trouver notre catalogue de formation ?

Sur notre site : <https://www.moulinot.fr/inter-et-intra-entreprises/>

5- Quand suis-je informé(e) du lieu de ma formation ?

2 semaines avant votre formation, vous recevez vos documents :

- Une confirmation de votre inscription (titre du stage, dates).
- En présentiel : le lieu où va se dérouler la formation ainsi que l'heure du premier rendez-vous.
- Vous recevrez par mail : vos confirmations d'inscription, vos conventions, vos convocations, vos confirmations de reports, vos confirmations d'annulations.

Nous continuerons à vous adresser par courrier :

- Vos attestations de formation accompagnées de vos feuilles d'émargement, vos factures.

Si vous souhaitez conserver un mode d'envoi par courrier, vous pouvez nous en faire la demande spécifique. Pensez à bloquer les dates de votre formation.

6- Comment se passe l'arrivée au centre de formation ?

Vous êtes accueillis par nos formateurs.

7- Je suis en situation de handicap, que dois-je savoir ?

Je dois contacter le centre de formation Moulinot dès mon inscription, la nature de mon handicap ainsi que mes besoins spécifiques, pour permettre mon accueil en centre dans des conditions optimales.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter notre référente handicap par mail : msissako@moulinot.fr

Accès des formations en présentiel

Je suis dans une situation à mobilité réduite

Nos salles répondent bien sûr aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Nous prenons particulièrement soin de sélectionner des salles dans des endroits facilement accessibles en transports en commun.

Je suis dans une situation de handicap visuel

Notre documentation peut être adaptée à vos besoins (impression des supports pédagogiques avec une police adaptée à votre vue). Cette documentation est par ailleurs mise à votre disposition en amont de la formation afin que vous puissiez la transcrire, si nécessaire, en braille à l'aide de votre logiciel personnel.

Je suis assisté-e d'un chien guide et d'assistance

Votre chien guide et d'assistance est bien sûr le bienvenu dans notre centre de formation.

Je suis dans une situation de handicap auditif

Notre centre n'est malheureusement pas encore adapté.

8- Quels sont les horaires de formation ?

Inter-entreprise

Lieu : 13-27 avenue Jean Moulin, 93240, Stains (à 4 minutes à pied du Tram T11 Stains la cerisaie)

Les formations sont dispensées en petits groupes par des experts MOULINOT FORMATION.

Nos formations débutent à 9 heures et se terminent entre 17 et 18 heures. Nous garantissons 7 heures au minimum de formation par jour.

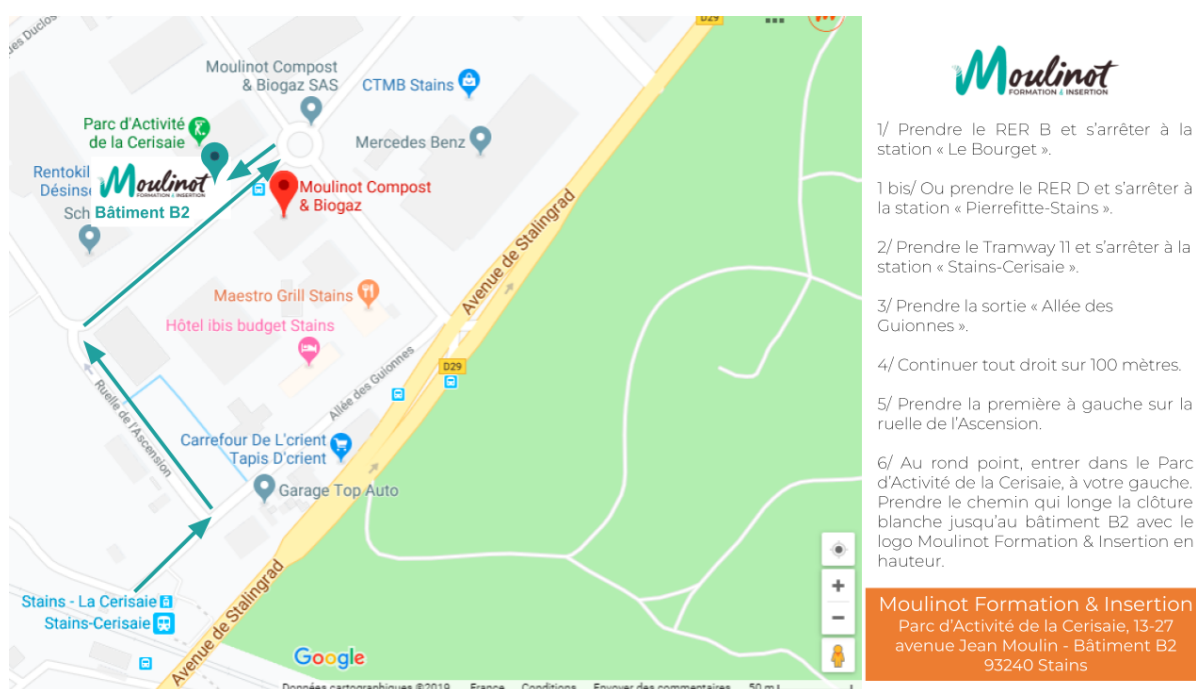
-Moulinot Compost et Biogaz, société par actions simplifiée au capital de 41 431 euros, RCS PARIS 798 298 899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11930798993 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France ZAC de la Ceresaie Avenue Jean Moulin 93 240 Stains – 01 74 30 97 77 – www.moulinot.fr - V2 Août c2026 RGPD

Logement : Nous pouvons vous transmettre une liste d'hôtels accessibles et proches sur simple demande.

9- Pouvez-vous me confirmer le lieu de ma formation ?

Votre convocation indiquant l'adresse du centre de formation et les horaires est envoyée 3 semaines avant le début de la session. Vous recevrez un dossier complet d'informations pratiques avec :

- Le programme de la formation
- Un plan d'accès
- Les moyens de transport



Intra-entreprise ou sur-mesure

Il est également possible de suivre une formation en intra-entreprise ou sur-mesure adaptée à vos besoins et à votre contexte, dans vos propres locaux.

Renseignement et devis - CONTACT : 01 70 24 98 56 ou formation@moulinot.fr

10- Comment se déroulent les déjeuners ?

Vous pouvez apporter votre repas, juste en face du centre vous trouverez un lieu pour réchauffer et prendre votre repas si besoin, ou vous trouverez à proximité (voiture) tous les lieux classiques disponibles pour vous restaurer : Boulangerie, supermarché, Mc Donald, ect...

11- Que se passe-t-il après la formation ?

A l'issue de la formation, vous recevez par mail une évaluation à compléter. Toutes nos formations font l'objet d'un questionnaire d'évaluation.

12- Comment les acquis sont-ils validés ?

Notre ingénierie pédagogique est résolument orientée vers la transposition opérationnelle. La validation des acquis se déroule tout au long de la formation soit par des mises en situation, des études de cas, soit par des quizz ou des jeux.

L'efficacité de la formation est ainsi éprouvée puisque l'apprenant peut appliquer les acquis du stage dès le retour de la formation dans sa pratique professionnelle.

13- Comment régler mes factures ?

Par virement bancaire : vous trouverez les coordonnées bancaires sur votre facture.
Il vous sera demandé de régler le montant de la facture, puis de l'adresser à votre OPCO.

14- Le montant de ma facture me paraît moins important que le prix prévu de la formation. Est-ce normal ?

Oui c'est normal si votre formation se déroule en plusieurs parties. Une facture est émise après chaque partie délivrée de la formation. Exemple : si vous suivez un cycle en 2x3 jours, vous recevrez deux factures indépendantes faisant suite aux deux parties.

15- Comment recevoir l'attestation et la feuille de présence ?

Dès la fin d'une session de formation, une attestation de formation et une feuille de présence sont envoyées par mail au responsable de l'inscription.

16- Je souhaite recevoir une facture acquittée. Est-ce possible ?

Vous pouvez contacter directement notre service comptabilité par mail à comptabilite@moulinot.fr

17- Comment s'inscrire à une formation / un atelier ?

Vous pouvez vous inscrire à une formation / un atelier via :

- <https://www.moulinot.fr/inter-et-intra-entreprises/> en cliquant sur << inscription formation » ;
- Par téléphone : 01 70 24 98 56, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.
- Par courrier : MOULINOT FORMATION, 13-27 avenue Jean Moulin, 93240, Stains

18- Que dois-je faire après une inscription via web ou téléphone ?

Dès l'inscription validée par notre service, vous recevez par mail une confirmation ainsi qu'une convention de formation pour chacun des stagiaires inscrits.

19- Comment modifier une convention de formation ?

Pour toute demande de modification de convention, vous pouvez nous contacter directement par téléphone. Nous ferons les modifications et vous adresserons par mail une nouvelle convention de formation.

20- Vous avez égaré une pièce ?

Vous pouvez nous contacter directement par téléphone ou formulaire (en précisant le nom du stagiaire et le titre de la formation suivie).

21- Comment consulter le règlement intérieur applicable aux stagiaires ?

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une action de formation organisée par Moulinot, et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

> Télécharger le règlement intérieur sur notre site web